Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Mai 2014

N°101

Elections, action contre GFI à propos de la discrimination des femmes de retour de congé maternité : page 1

NAO, intéressement, dividendes, travail de nuit, nouveau DS : page 2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Dis, c'est quand les élections ?

LESQUELLES ?

Celles pour Infogen ? Pour Chronotime ? Pour Adelior ?

Elles auront lieu en mai et juin. Et à cette occasion, la dotation sociale et culturelle du CE de Gfi Chronotime va être revalorisée et passer de 0,5% à 0,7%.

Pour les 2 autres entreprises, la direction ne veut rien changer car l'une aurait une participation conséquente chaque année, et l'autre aurait des avantages en matière de retraite. « C'est une question d'équilibre et de compensation sociale » dixit la direction. « C'est un raisonnement idiot » dixit SUD Groupe GFI

ET POUR L'UES GFI ?

C'est une autre histoire, ce sera probablement pour la rentrée. la direction, voulant imposer à toute force la fusion des 6 CE régionaux de GFI Informatique en 3 grandes régions.

Gfi a déposé un dossier à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et demande maintenant un unique CE national pour Gfi Informatique (comme ceux de Gfi I&P et Gfi Progiciels). Elle prétend, au mépris de la réalité que nous constatons au quotidien, que les Directions Régionales n'ont aucune autonomie de gestion et que tout est décidé à St Ouen.

La DIRECCTE a reçu la direction, puis les syndicats, et doit rendre sa décision avant le 28 mai.

SUD GFI est opposé à la fusion des CE régionaux, car un CE doit être le plus proche possible des salariés, doit pouvoir analyser précisément et sereinement l'activité commerciale, la gestion du personnel, et proposer des activités sociales et culturelles adaptées, en connaissant au mieux les salariés.

Cette fusion nous empêcherait de suivre correctement l'activité économique locale, mais se ferait aussi au mépris du travail des élus qui gèrent les CE, et au mépris de l'intérêt des salariés. Vous nous direz qu'on est tous bien habitués à ce mépris. Mais la direction méprise aussi l'arrêt de la Cour d'Appel de Rennes qui a reconnu l'autonomie de gestion de la région Ouest et donc le droit du CE de GFI Informatique Ouest à avoir un expert pour contrôler les comptes de la région !

Espérons que le bon sens l'emportera, et pas la pression patronale.

Si vous ne voulez pas d'un CE national, faites le savoir en signant les pétitions!

Gfi attaquée aux prudhommes pour discrimination liée à la grossesse et violation de la protection de la maternité : SUD GFI SE PORTE PARTIE CIVILE

Nous avions déjà eu l'occasion de vous relater cette affaire infamante : en 2010, Mme M., salariée GFI I&P, de retour de congé maternité, alors que son ancienne mission est toujours disponible, est envoyée par son manager sur une mission à 1h30 de chez elle avec une amplitude horaire imposant de lever son enfant à 5h du matin et rendant impossible la recherche d'un mode de garde décent.

Mme M. a été licenciée pour avoir refusé la mission.

Sur nos conseils et avec notre aide, Mme M. a saisi la HALDE pour faire valoir ses droits et faire reconnaitre la discrimination dont elle a été victime.

Début 2013, suite à une réponse du défenseur des droits (qui remplace la HALDE depuis 2011), Mme M. reprend contact avec nous et nous décidons de porter l'affaire devant les prudhommes.

Fin 2013, GFI refuse toute négociation de transaction devant le bureau de conciliation, alors que les faits discriminatoires sont flagrants.

Cette affaire soulevant une question de principe grave, et SUD GFI souhaitant mettre un terme à ces pratiques au sein de Gfi, nous décidons de faire une intervention volontaire durant l'audience qui s'est déroulée le 29 avril.

Nous avons ainsi pu témoigner du déroulement des faits, de l'absence d'anticipation du manager, de la volonté affichée de licencier Mme M., des difficultés pour faire appliquer le droit à Gfi. Nous avons aussi rappelé aux juges que Gfi s'était déjà fait condamner pour une affaire similaire en 2008.

L'avocate de GFI pour sa défense, a tenté d'expliquer pourquoi GFI pouvait s'exonérer d'appliquer le droit : nous sommes une société de service et les salariés des SSII doivent être **corvéables à merci**, faire ce qu'on leur demande sans rechigner, accepter tout et n'importe quoi, le client est roi, Gfi est son vassal et ses salariés de pauvres serfs, pardon, des prestataires consciencieux.

Espérons que les conseillers prudhommaux ne seront pas dupes d'une telle plaidoirie et qu'ils rendront une décision juste au mois de juin.

NE CROYEZ PLUS EN LA FATALITE !
SUD GROUPE GFI VOUS ACCOMPAGNE
JUSQU'AU BOUT DE VOS PROCEDURES

Négociations

Intéressement : lâcher la proie pour l'ombre

(ou comment Gfi revisite ce vieil adage)

Les réunions sur l'intéressement sont très souvent assez techniques, car il faut discuter des modalités d'application de l'accord sur l'intéressement. Mais la direction ne donne aucune information aux syndicats avant la réunion, ce qui nous empêche de la préparer correctement. A-t-elle peur que nous puissions contrer et éventer leur piège grossier ?

Quelle est la proie ?

C'est pourtant un petit gibier, **la PPP** (ou Prime de Partage des Profits : depuis le 1er janvier 2011, les entreprises occupant cinquante salariés et plus, dont les dividendes par action ou par part sociale sont en hausse par rapport à la moyenne des dividendes versés au cours des deux exercices précédents, sont tenues de verser à leurs salariés cette PPP) car le montant de cette PPP versé l'an dernier était de 50 € ! Gfi s'apprêtant encore cette année à verser des dividendes à ses actionnaires voraces, la PPP devra donc être versée aux salariés.

C'est pour cette raison que la Direction nous propose son ombre : l'intéressement ! Car s'il existe un accord pour verser une prime d'intéressement, l'entreprise peut s'exonérer du paiement de la PPP.

Quelle est son ombre ?

La formule proposée en plus d'être techniquement inacceptable car manipulable à souhait, donne des montants ridicules, jugez-vous même : si Gfi dépassait la marge opérationnelle budgétée, Gfi distribuerait 10% de la différence, avec un maximum de 500 €, aux 8000 salariés de France.

A première vue c'est alléchant ! On renonce à la PPP de 50€ avec la chance d'avoir 500€ et cela pendant 3 ans.

Mais en réfléchissant et en refaisant les calculs :

Pour une marge opérationnelle budgétée d'environ 45 millions d'euros, si on dépasse de 4 M€ (déjà irréalisable puisque l'année dernière on était à -3 M€) on se partagerait 10%, soit 400 000€ pour 8000 salariés, soit… 50 € par personne.

C'EST VRAIMENT SE MOQUER DES SALARIES !!!

(Mais ce n'est pas fini, voyez la suite)

NAO 2014 : RESULTAT = ZERO…

La direction refuse d'augmenter nos salaires, ou seulement pour quelques-uns, parce que GFI va mal, la vie est dure, point final.

…MAIS DIVIDENDES EN HAUSSE
ET ACTIONS GRATUITES AU MENU
DE LA PROCHAINE AG DES ACTIONNAIRES !

Bon appétit Messieurs. Nous ça nous donne envie de vomir.

TRAVAIL DE NUIT :
SUD GFI suit avec attention les modalités d'application du nouvel accord

En mars 2014 après plus d'un an de négociations et après avoir arraché des avancées certaines, SUD GFI signait l'accord sur le travail atypique qui comprend le travail de nuit, le travail posté, du week-end et des jours fériés.

Mais nous vous le disions le mois dernier, il ne s'agissait pas une fois la signature passée de laisser carte blanche à la Direction dans l'application de cet accord.

Ainsi les élus SUD GFI suivent de près, en concertation avec les salariés, l'élaboration des nouveaux plannings des travailleurs de nuit. Ceux-ci devront favoriser des cycles réguliers, permettre des week-end plus fréquents, interdire les changements de rythme sur le même cycle, faire apparaitre les repos hebdomadaires, mettre en place les postes de backup et les postes de 12 heures exclusivement avec l'accord des salariés concernés, introduire le repos compensateur dans une véritable optique de baisse de la pénibilité, et donc favoriser les périodes de repos après les cycles de nuit de 3 ou 4 jours consécutifs.

Une réunion aura lieu prochainement entre salariés et direction à Nantes. SUD Groupe GFI pèsera de tout son poids pour faire entendre les demandes des salariés.

Nos adhérents ont élu Henri Bœuf pour être notre nouveau DS de la région Rhône-Alpes

Notre camarade Didier Faye, qui a été notre Délégué Syndical à Lyon depuis 2001 et fait partie du petit groupe de fondateurs présents depuis le tout début de l'aventure SUD-Solidaires à GFI, en 1999, va bientôt partir à la retraite. Nous reparlerons de lui et le saluerons comme il se doit quand il quittera GFI, il a anticipé et préparé son départ avec nos adhérents : ils ont élu **Henri Boeuf**, autre élu de longue date (DP, CE, CCE) bien connu des salariés de la région, pour lui succéder.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur 11 DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Marc AUBERTIN (Délégué Syndical Central) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Grenoble) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Jean-Luc LOUIS (Ile-de-France) 06 74 20 89 73
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Nous apprenons ce matin le décès de Mme Catherine Hankiss, responsable formation groupe. Nous sommes sous le choc, comme tous ses collègues. Ayant travaillé avec elle depuis des années, nous avons apprécié son travail et sa bonne volonté, bien supérieure à celle de notre Direction Générale. Nous adressons nos condoléances à sa famille et ses amis.

Pour nous écrire:
contact@sudgfi.fr
ou :
9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES

Sud Groupe GFI

Union Syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC